



# Speedmeeting

**Douai**

**Jeudi 29 juin 2023**

# Sommaire

1

## Quelques chiffres

2

## DEEE ménager : nouveau contrat type

Nouveau contrat type Collectivité

Soutiens financiers

Accompagnement d'écosystème sur la communication

Focus sur les soutiens zone réemploi et installation système de vidéoprotection

3

## La gestion des DEEE

Nouvelle offre de service

DEEE ménagers

Ampoules et tubes

PAE

4

## Bonnes pratiques

Sécurisation des DEEE

Scénario et seuil d'enlèvement

Ressources Ocad3e

5

## Fonds Réemploi et Réparation

Fonds Réemploi

Fonds Réparation

6

## Annexes

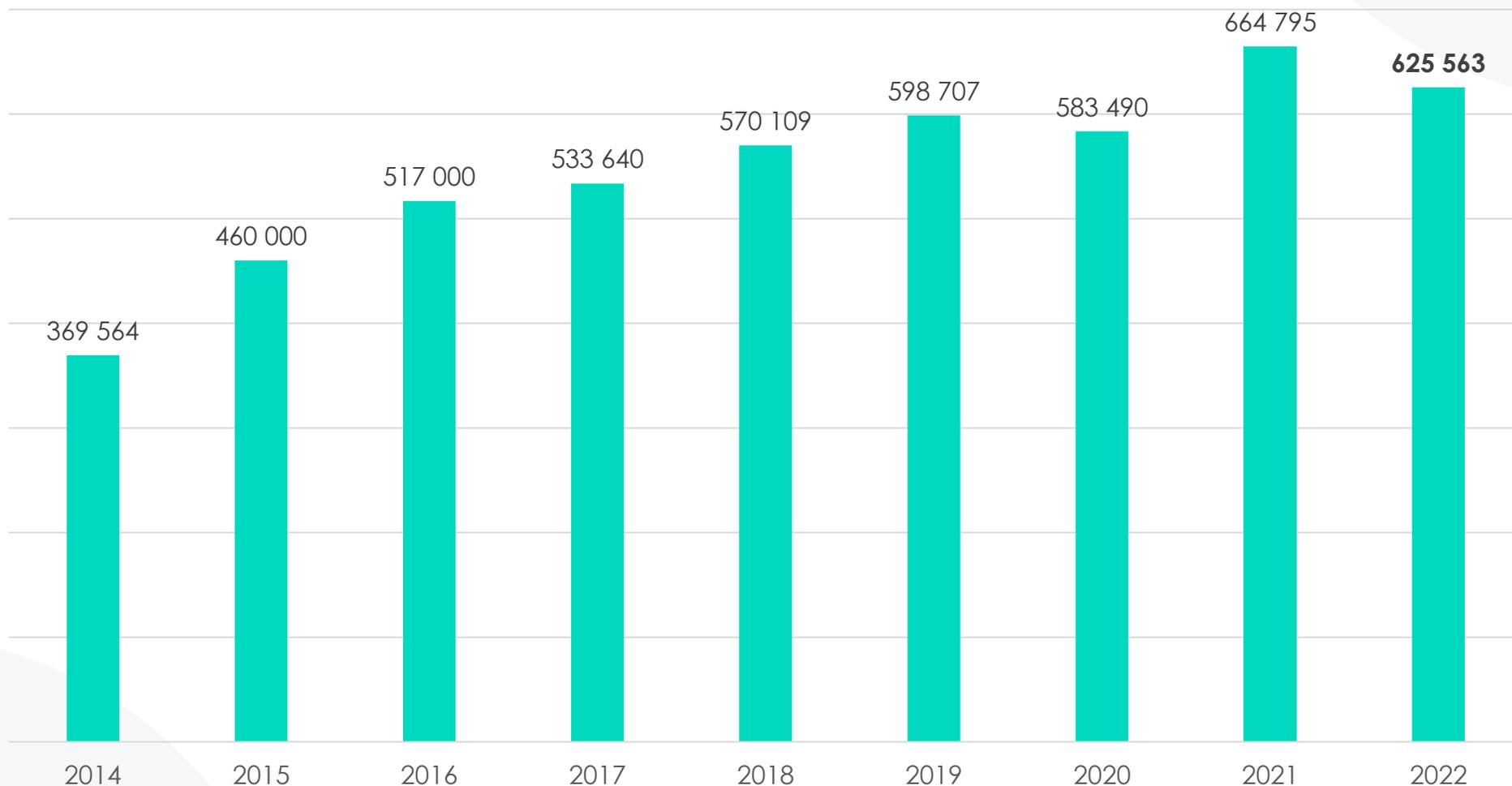


**01**

# **Quelques chiffres**

# Bilan du tonnage des DEEE Ménagers collectés

625 563 tonnes collectées, dépolluées et recyclées en 2022

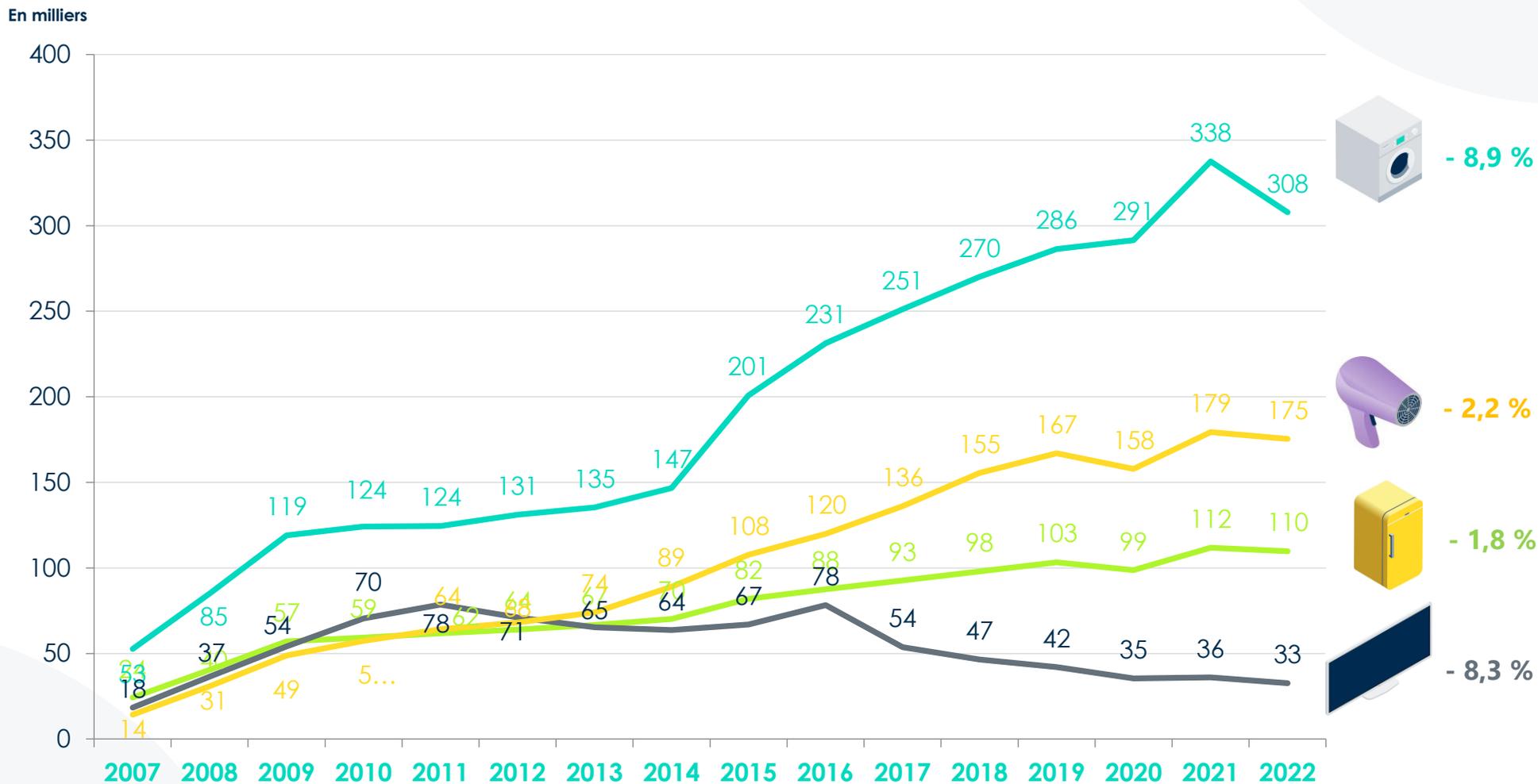


Baisse de 5,9 % par rapport à 2021



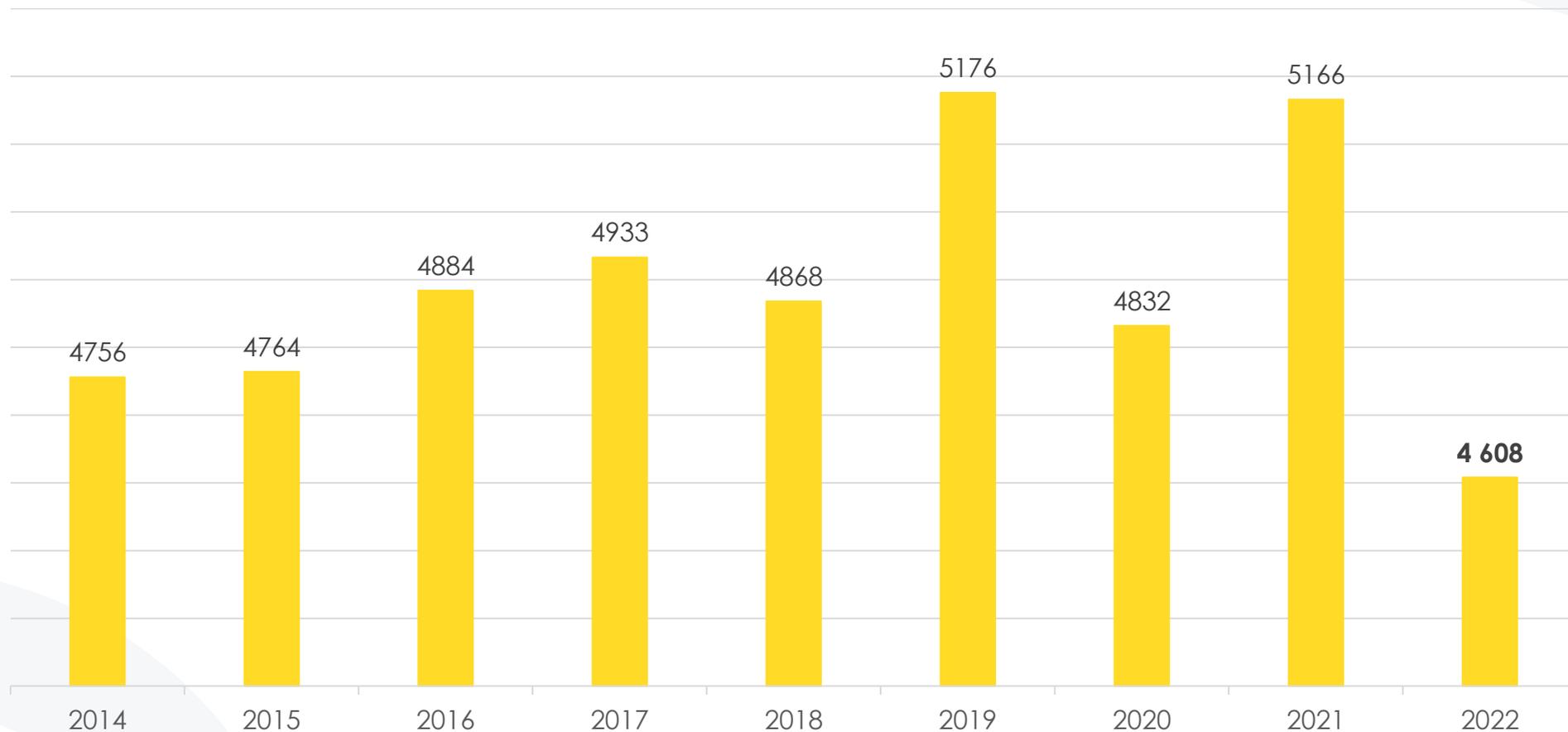
# Bilan du tonnage des DEEE Ménagers collectés

## 4 flux en légère décroissance



# Bilan du tonnages des ampoules collectées

4 608 tonnes collectées, dépolluées et recyclées en 2022



Baisse de 10,8 % par rapport à 2021



# Les centres de traitement/recyclage du territoire

## ● GEM Hors Froid :

- GALLOO CARMi - ANICHE (59)

## ● GEM Froid :

- ENVIE 2E NORD COOLREC - LESQUIN (59)

## ● PAM :

- GALLOO CIBIE - MARQUETTE LES LILLES (59)

## ● Ecrans :

- ENVIE 2E NORD COOLREC - LESQUIN (59)

## ● Lampes :

- Artemise – Vulaines (10)

02

## DEEE ménager : nouveau contrat type

Nouveau contrat type Collectivité

Soutiens financiers

Accompagnement d'écosystème sur la communication

Focus sur les soutiens zone réemploi et installation système de vidéoprotection



01

# Nouveau contrat type Collectivité

# Modalités et fonctionnement

Fin de la convention précédente : 30/06/2022

- **1<sup>er</sup> juillet 2022** : entrée en vigueur du contrat type avec rétroactivité
- **Septembre 2022** : le contrat type remplaçant la convention a été transmis aux collectivités

**Signature du contrat avec les 2 éco-organismes (et non plus OCAD3E)**

- **1 éco-organisme référent qui assure auprès de la Collectivité :**
  - la prise en charge des coûts de collecte des DEEE supportés ;
  - la reprise des DEEE collectés ;
  - le versement de la participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation.
- **1 éco-organisme co-signataire qui s'engage à :**
  - reprendre le contrat dans le cadre de l'équilibrage ;
  - poursuivre l'exécution du contrat dès lors qu'il serait désigné par OCAD3E comme nouvel éco-organisme référent.



# Nouveau rôle de l'OCAD3E

## Rôle coordonnateur de l'OCAD3E vis-à-vis des collectivités

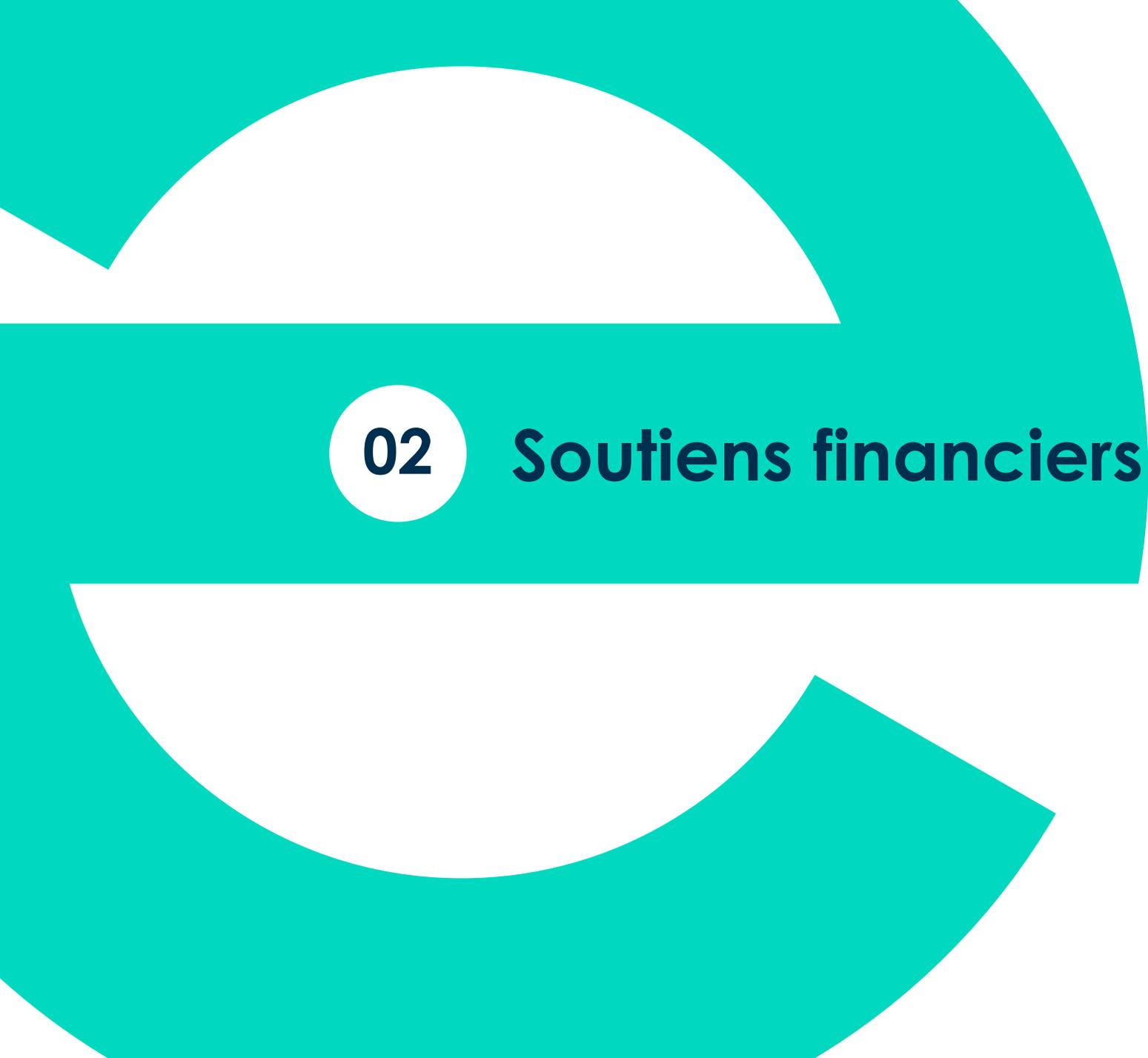
- **Répartition géographique des obligations de collecte par éco-organisme :**
  - répartition territoriale élaborée en concertation avec le comité de conciliation (dont AMF, le CNR, et Amorce) soumis pour accord aux ministres en charge de l'environnement et de l'économie.
- **Guichet unique :**
  - interface de contractualisation et de mise en relation ;
  - interface administrative : s'assure que les montants des soutiens financiers versés correspondent aux quantités collectées (envoi des ETV).
- **OCAD3E assure la coordination des travaux des éco-organismes sur les DEEE (GT piles/batteries, plastiques bromés...)**



# Autres évolutions principales

- Mise à jour obligatoire des informations du contrat via TERRITEO
- L'équilibrage ponctuel devient un équilibrage financier entre les 2 éco-organismes (absence d'impact sur les collectivités)
- Titres exécutoires pour versement des soutiens libellés à l'attention de l'éco-organisme (et non plus de l'OCAD3E)
- Ajout d'un article sur les zones réemploi
- Ajout de deux nouvelles annexes :
  - annexe 5 : modalités d'enlèvement des DEEE de l'éco-organisme référent ;
  - annexe 8 : procédure de gestion des catastrophes naturelles ou accidentelles de l'éco-organisme référent.
- Evolution des soutiens existants et mise en place de nouveaux soutiens



The background is a solid teal color. A large, white, stylized number '2' is centered on the page. The number is composed of a thick horizontal bar and a curved shape that forms the top and bottom of the '2'.

**02**

## **Soutiens financiers**

# Evolution des soutiens techniques

| Soutiens                | Agrément 2015 – 2020 extension 2021  | Agrément 2022-2027  |
|-------------------------|--|---|
| <b>Soutien variable</b> | <p><b>3 scénarios</b><br/>Les montants des soutiens dépendent du milieu de votre collectivité.</p> <p><u>Scénario S0</u><br/>Conditions :<ul style="list-style-type: none"><li>• Enlèvement à partir de 8 UM (Unités de Manutention)</li></ul>Soutien :<ul style="list-style-type: none"><li>• Tous milieux : 23 € / tonne</li></ul></p> <p><u>Scénario S1</u><br/>Conditions :<ul style="list-style-type: none"><li>• Enlèvement à partir de 24 UM</li></ul>Soutien :<ul style="list-style-type: none"><li>• Milieu rural / semi-urbain : 44 € / tonne</li><li>• Milieu urbain : 54 à 60 €/t</li></ul></p> <p><u>Scénario S2</u><br/>Conditions :<ul style="list-style-type: none"><li>• Enlèvement à partir de 8 UM</li><li>• 1 flux massifié en benne (PAM ou GEM HF)</li></ul>Soutien :<ul style="list-style-type: none"><li>• Milieu rural et semi-urbain : 71 € / tonne</li><li>• Milieu urbain : entre 81 et 87 € / tonne</li></ul></p> | <p><b>3 scénarios</b><br/>Les montants des soutiens dépendent du milieu de votre collectivité.</p> <p><u>Scénario S0</u><br/>Conditions :<ul style="list-style-type: none"><li>• Enlèvement à partir de 8 UM (Unités de Manutention)</li></ul>Soutien :<ul style="list-style-type: none"><li>• Tous milieux : 24 € / tonne</li></ul></p> <p><u>Scénario S1</u><br/>Conditions :<ul style="list-style-type: none"><li>• Enlèvement à partir de 24 UM</li></ul>Soutien :<ul style="list-style-type: none"><li>• Milieu rural / semi-urbain : 47 € / tonne</li><li>• Milieu urbain : 60 € / tonne</li></ul></p> <p><u>Scénario S2 (évolution)</u><br/>Conditions :<ul style="list-style-type: none"><li>• Enlèvement à partir de 8 UM</li><li>• 1 à 2 flux massifié en benne (PAM ou GEM HF)</li></ul>Soutien :<ul style="list-style-type: none"><li>• Tous milieux : GEM HF massifié : 110 € / tonne – PAM massifié : 130 € / tonne – Flux non massifiés : 50 € / tonne</li></ul>Condition particulière : massification PAM = obligation de réaliser un pré tri : PAM secteur / PAM batteries piles</p> |



# Evolution des soutiens techniques

| Soutiens  | Agrément 2015 – 2020 extension 2021   | Agrément 2021-2027  |
|---|---|---|
| <b>Soutien forfaitaire</b>                      | <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Milieu rural / semi-urbain : seuil 6 t par trimestre</li> <li>Milieu urbain : seuil 10 t par trimestre</li> </ul> <p>Soutien :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Tous milieux : 460 € / trimestre / pde au seuil</li> </ul>   | <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Milieu rural / semi-urbain : seuil 6 t par trimestre</li> <li>Milieu urbain : seuil 10 t par trimestre</li> </ul> <p>Soutien :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Tous milieux : 500 € / trimestre / pde au seuil</li> </ul>   |
| <b>Soutien à la protection du gisement DEEE</b> | <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Arbre diagnostic sécurité validé</li> <li>Marquage du GEM</li> <li>25,5 % Taux GEM HF</li> <li>Tonnage = 1,25 x moyenne trimestrielle nationale du scénario de l'année de N-1</li> </ul> <p>Soutien :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Écrans : 5 € / t</li> <li>PAM et GEM F : 10 € / t</li> <li>GEM HF : 30 € / t</li> </ul> | <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Arbre diagnostic sécurité validé</li> <li>Marquage du GEM</li> <li>28 % Taux GEM HF</li> <li>Tonnage = 1 x moyenne nationale trimestrielle du scénario de l'année N-1</li> </ul> <p>Soutien :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>PAM, GEM F, GEM HF : 20 € / t</li> <li>Écrans : non soutenus</li> </ul> |
| <b>Soutien communication</b>                    | <p>Soutien forfaitaire maximum par année civile.<br/>De 1 000 à 10 000 € (en fonction des critères de milieu et de population).</p>   | <p>Soutien forfaitaire maximum par année civile.<br/>De 1 050 à 10 510 € (en fonction des critères de milieu et de population).<br/>Déclaration des dépenses de l'année N-1 avant le 31 mars de l'année N</p>   |



# Nouveaux soutiens techniques

| Soutiens  | Agrément 2021-2027  |
|---|---|
| <b>Forfait Zone Réemploi</b><br><b>(nouveau)</b>                    | Conditions : <ul style="list-style-type: none"><li>• Uniquement pour déchèterie</li><li>• Présence d'une zone réemploi permanente ou ponctuelle ( 1 opération par trimestre minimum)</li><li>• Convention avec structure ESS référencée par un éco-organisme de la filière</li></ul> Soutien : <ul style="list-style-type: none"><li>• Zone réemploi permanente : 200 € / trimestre</li><li>• Zone réemploi ponctuelle : 75 € / trimestre</li></ul> |
| <b>Soutien maintenance sur vidéoprotection</b><br><b>(nouveau)</b>  | Conditions : <ul style="list-style-type: none"><li>• Système vidéoprotection déjà installé et fonctionnel</li><li>• Arbre sécurisation validé avec<ul style="list-style-type: none"><li>○ Vidéoprotection avec enregistrement ou vidéoprotection avec intervention</li><li>○ <b>Zone de couverture = Aire DEEE</b></li></ul></li></ul> Soutien : <ul style="list-style-type: none"><li>• 75 € / pde / trimestre</li></ul>                           |
| <b>Soutien Installation sur vidéoprotection</b><br><b>(nouveau)</b> | Conditions : <ul style="list-style-type: none"><li>• Répondre à l'appel à manifestation d'intérêts (Critères définis dans annexe 7)</li><li>• Signer l'Offre de concours</li><li>• Fourniture facture + photo orientation caméra sur aire DEEE</li></ul> Soutien : <ul style="list-style-type: none"><li>• 70% de la facture plafonné à 3 500€.</li></ul>   |



# Soutiens de communication

| MILIEU           | TRANCHE DE POPULATION                       | CRITERES   | MONTANT DU FORFAIT ANNUEL (plafond)              | Montant en €/an - à l'intérieur du plafond  |  |                        |  |
|------------------|---|--|--|---|--|------------------------|--|
|                  |   |  |  | affiche   | guide du tri /lettre du tri/site internet /Réseaux sociaux (campagne digitale) | panneaux signalétiques | communication événementielle (dont flyers animation) |
| RURAL            | population < 50 001                         | <p><b>Communication événementielle</b> : planification de l'évènement avec l'Eco-organisme référent (notification à l'avance) pour permettre l'accompagnement éventuel de l'action par l'Eco-organisme référent ; un dispositif de notification par extranet va être mis en place.</p> <p><b>Autre type de communication</b> : à l'initiative de la Collectivité</p> | 1 050 € / an                                     | 210   | 420  | 630                    | 1 050  |
|                  | population comprise entre 50 001 et 100 000 |  | 2 630 € / an                                     | 420   | 630  | 950                    | 2 630  |
|                  | population > 100 000                        |  | 5 260 € / an                                     | 840   | 1 050  | 1 890                  | 5 260  |
| SEMI-URBAIN      | population < 50 001                         | <p>Versement du forfait sur simple preuve de mise en place de l'évènement, de la création des affiches, du guide/site, des panneaux</p> <p>Moyens de preuve : couverture presse, photographies, factures (mais pas nécessairement).</p> <p>Le forfait est versé intégralement dès réception des moyens de preuve.</p>  | 1 260 € / an                                     | 320   | 630  | 630                    | 1 260  |
|                  | population comprise entre 50 001 et 100 000 |  | 3 150 € / an                                     | 340   | 840  | 1 260                  | 3 150  |
|                  | population > 100 000                        |  | 6 310 € / an                                     | 1 050   | 1 050  | 1 890                  | 6 310  |
| URBAIN           | population < 50 001                         | <p><b>LES JUSTIFICATIFS DOIVENT ETRE PRODUITS AU PLUS TARD LE 31 MARS DE L'ANNEE QUI SUIT L'EVENEMENT</b></p> <p>Les plafonds s'entendent par année civile ; il n'y a pas de report possible d'une année sur l'autre.</p>  | 1 580 € / an                                     | 840   | 840  | 1 050                  | 1 580  |
|                  | population comprise entre 50 001 et 100 000 |  | 4 730 € / an                                     | 1 050   | 1 050  | 1 680                  | 4 730  |
|                  | population > 100 000                        |  | 10 510 € / an                                    | 1 260   | 1 580  | 2 100                  | 10 510   |
| Tous les milieux | toute la population                         | éligibilité au dispositif de collecte de proximité - tel que prévu au paragraphe 3.7 du contrat type   | 75 € / unité d'accueil et par opération éligible | Il se déclenche si l'Eco-organisme référent a recours à la Collectivité pour l'animation de son évènement de collecte |  |                        |  |



**03**

# **Accompagnement d'écosystem sur la communication**

# En lien avec le Responsable Régional de la collecte

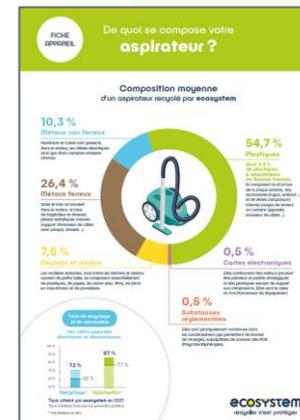
- Panneaux de signalétique
- Guides pratiques et autres supports opérationnels
- Contenus pour le site du syndicat dans le but d'informer les usagers
- Événements et collectes
- Mise à disposition de supports de communication pédagogiques et de sensibilisation
- Opérations nationales (Grande collecte solidaire de téléphones, Laisse Parler ton cœur...)
- Promotion de services et dispositifs en lien avec les enjeux et objectifs prévention des collectivités
- Programme pédagogique pour les écoles : le Défi ecosystem
- Formation et sensibilisation du personnel : plateforme eeeasy
- Vidéos : à visualiser sur [www.youtube.com/ecosystem\\_eco](https://www.youtube.com/ecosystem_eco) et notre compte instagram [ecosystem.eco](https://www.instagram.com/ecosystem.eco) :
  - Ne pas hésiter à partager sur vos propres réseaux et canaux de communication
  - Contacter le service communication pour avoir les vidéos en format MP4

**Contactez le service communication pour toute demande :**  
Laura Chech - 07 60 96 49 47 / [lchech@ecosystem.eco](mailto:lchech@ecosystem.eco)



# Supports de communication mis à disposition

Accès au catalogue : [Collectivités locales : formez et sensibilisez | ecosystem](#)



12 fiches « appareil »

Affiches d'information et de sensibilisation aux les solutions de collecte

2 totems pédagogiques



Signalétique



Dépliants d'information et de sensibilisation



**04**

**Focus sur les soutiens zone  
réemploi et installation  
système de vidéoprotection**

# Focus soutien zone réemploi

## La Zone Réemploi : définition

### ● Zone réemploi permanente :

- espace identifié dans l'enceinte de la déchèterie, abrité, fermé ou surveillé, organisé et différencié de la zone de dépôts des DEEE ;
- cette zone doit être accessible aux usagers, durant les heures d'ouverture de la déchèterie, être sous contrôle du référent de la Collectivité, disposer d'une signalétique appropriée ;
- l'espace peut être partagé entre les divers flux d'équipements qui sont récupérés par la ou les structure(s) de l'ESS référencée(s).

### ● Zone réemploi ponctuelle :

- définition identique à la zone de réemploi permanente ;
- différence : elle doit respecter un calendrier de jours de dépôts pour les usagers, et d'enlèvement par la ou les structure(s) de l'ESS référencée(s).



# Focus soutien zone réemploi

## Soutien à la collectivité « zone réemploi »

### ● Conditions d'éligibilité :

- prélèvement par un acteur de l'ESS en contrat avec un éco-organisme de la filière ;
- forfait « zone de réemploi » pour chacune des déchèteries dotées d'une zone réemploi ;

### ● Tonnage pris en compte dans le soutien au titre du soutien forfaitaire, variable et sécurité :

- option 1 / structure ESS en contrat avec l'éco-organisme référent :
  - le tonnage prélevé est déclaré dans le SI de l'éco-organisme référent directement par la structure ESS ;
  - tonnages issus du rendu non réemployé collectés sur la structure ESS ne seront pas non comptabilisés dans les tonnages de la CL ni de l'ESS.
- option 2 / structure ESS en contrat avec l' éco-organisme non-référent :
  - collecte du tonnage rendu non réemployé issu de la déchèterie par l' éco-organisme référent ;
  - 102 % du tonnage rendu non réemployé attribué à la CL ;
  - soutien associé sur 102 % du tonnage rendu non réemployé également.

# Focus soutien installation système de vidéoprotection

- **La collectivité répond à un appel à manifestation d'intérêt (AMI) de son éco-organisme référent :**
  - le premier AMI s'est terminé le 31/05/2023 et un nouveau va être relancé le 1/06/2023 avec une date butoir au 31/10/2023 ;
  - Création d'une FAQ suite au webinaire du 9/05/2023.
- **Le nombre de projets soutenus dépend de la réponse à un cahier des charges et d'une enveloppe budgétaire annuelle**
- **Pour 2023 :**
  - l'AMI a été transmis par mail en février, avec une date butoir au 31/05/2023 ;
  - 95 dossiers seront sélectionnés (1 dossier par déchetterie).



**03**

# La gestion des DEEE

Nouvelle offre de service

DEEE ménagers

Ampoules et tubes

PAE



**01**

# **Nouvelle offre de service**

# Collecte mutualisée

## Une demande suffit pour faire enlever tous vos flux

- Depuis le 1<sup>er</sup> février 2022, simplification de la programmation des enlèvements sur le portail partenaires ecosystem :
  - une seule demande suffit pour faire enlever vos flux ménagers dont les ampoules et les tubes, ainsi que vos flux professionnels et PAE.
- Délais d'enlèvement variables et calculés en fonction du poids estimé de votre demande pour optimiser les tournées logistiques :

| Type de logistique  | Poids estimé de la demande* | Délais de réalisation |                      | 1 <sup>er</sup> jour dispo |
|---------------------|-----------------------------|-----------------------|----------------------|----------------------------|
|                     |                             | Si demande avant 14h  | Si demande après 14h |                            |
| Enlèvement standard | 100 - 199 kg                | 10 jours ouvrables    | 11 jours ouvrables   | J+1                        |
| Enlèvement standard | 200 - 299 kg                | 7 jours ouvrables     | 8 jours ouvrables    | J+1                        |
| Enlèvement standard | 300 - 399 kg                | 5 jours ouvrables     | 6 jours ouvrables    | J+1                        |
| Enlèvement standard | 400 - 999 kg                | 3 jours ouvrables     | 4 jours ouvrables    | J+1                        |
| Enlèvement standard | > 1 000 kg                  | 2 jours ouvrables     | 3 jours ouvrables    | J+1                        |

\*tous flux confondus

Jours ouvrables = du lundi au samedi



# Collecte mutualisée

- Calendrier proposant les jours disponibles nécessaires pour accueillir le logisticien selon le délai d'enlèvement :
  - vérifiez que les jours proposés (en vert) correspondent bien aux disponibilités de votre point de collecte ou modifiez-les au besoin, en respectant le nombre de jours requis ;
  - désactivez les jours où votre point de collecte est indisponible pour l'enlèvement.

ecosystem  
recycler c'est protéger

MON ESPACE DEMANDES DE SERVICE OPÉRATIONS LOGISTIQUES FACTURES DOCUMENTS INDICATEURS

ecosystem - Demandes de service - Créer une demande d'enlèvement

### CRÉER UNE DEMANDE D'ENLÈVEMENT

Compte : (RAC)

DEMANDE 1

Retrouvez le délai maximum, calculé automatiquement en fonction de la quantité d'équipements.

| Type de demande | Délai d'enlèvement | Flux | Conteneur   | Quantité de contenants à enlever | d'équipement contenant plus de 2kg frigorifère | Présence d'équipements radioactifs ou médicaux exposés à risque de contamination | Poids estimé | Date fin cible | Quantité de contenants vides à apporter | Conteneur de remplacement | Commentaire |
|-----------------|--------------------|------|-------------|----------------------------------|--|--|--------------|----------------|---|---------------------------|-------------|
| ZEM             | 3                  | PRM  | Borne à PRM | 1                                |  |  | 350,000 kg   | 1              | 1                                       | Borne à PRM               |             |

Indiquez le nombre de jours disponibles nécessaires (de 2 à 10 jours maximum).

janvier 2022

| Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa | Di |
|----|----|----|----|----|----|----|
| 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | 1  | 2  |
| 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 8  | 9  |
| 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 |
| 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 |
| 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 |
| 31 |    |    |    |    |    |    |

février 2022

| Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa | Di |
|----|----|----|----|----|----|----|
| 1  | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  |
| 8  | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |
| 29 | 30 | 1  | 2  | 3  | 4  | 5  |
| 6  | 7  | 8  | 9  | 10 | 11 | 12 |
| 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 |
| 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 |
| 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | 1  | 2  |
| 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 8  | 9  |
| 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 |

mars 2022

| Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa | Di |
|----|----|----|----|----|----|----|
| 1  | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  |
| 8  | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |
| 29 | 30 | 31 | 1  | 2  | 3  | 4  |
| 5  | 6  | 7  | 8  | 9  | 10 | 11 |
| 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 |
| 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 |
| 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | 1  |
| 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 8  |
| 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |

# Collecte des DEEE professionnels

## Nouveau barème



Les équipements basse tension, inférieurs à 1000 volts en courant alternatif et 1500 volts en courant continu, entrent dans le périmètre ecosystem.



Les équipements à moyenne et haute tension, supérieurs à 1000 et 1500 volts, ne sont pas pris en charge par ecosystem.

### 1 Gros Équipements Professionnels Froid (GEP F) et Hors Froid (GEP HF)



Froid commercial alimentaire logé et non logé



Génie climatique et traitement de l'air



Cuisine professionnelle



Pressing et blanchisserie

### 2 Petits Équipements Professionnels (PEP)



Équipements de lavage/séchage



Préparation et cuisson alimentaire



Préparation de boissons



Beauté et soin



Autres petits équipements

### 5 Matériels d'éclairage professionnels (hors ampoules et tubes)



Appareils d'éclairage intérieur et extérieur



Systèmes de gestion d'éclairage



Systèmes d'éclairage de sécurité



Appareils de signalisation lumineuse



Enseignes lumineuses

### 6 Outils électriques et électroniques professionnels



Machines et outils industriels/de chantier



Systèmes d'encasement



Robotique industrielle



Matériel de nettoyage industriel



Moteurs et pompes

### 8 Dispositifs médicaux professionnels



Gros dispositifs d'imagerie médicale



Dispositifs mobiles et portables



Mobiliers médicaux



Équipements d'hygiène et frigorifiques



Dispositifs de diagnostic in vitro



Poste de traitement dentaire

### 9 Instruments de surveillance et de contrôle professionnels



Appareils électroniques de sécurité



Barrières et équipements de fermeture sécurisée



Instruments de mesure et de contrôle



Instruments de surveillance et de contrôle des installations industrielles



Actionneurs motorisés pour application industrielle

### 10 Distributeurs automatiques professionnels



Distributeurs automatiques alimentaires chauds et froids



Fontaines à boisson



Machines à café et distributeurs automatiques sur comptoir



Autres distributeurs automatiques non alimentaires

### 12 Appareillages d'installation



Appareillages muraux ou encastrés



Appareillages de coffret



Systèmes domotiques



Appareillages de connexion mobile



Batteries de compensation



Bornes de recharge de véhicule électrique

### 13 Équipements de production, stockage et conversion d'énergie



Groupes électrogènes



Redresseurs, chargeurs de courant



Alternateurs



Transformateurs d'isolement

### 14 Équipements informatiques, d'impression et télécommunication



Cartouches à jet d'encre

ecosystem ne prend pas en charge les cartouches d'encre laser.



Étiquettes électroniques



Imprimantes et photocopieurs



Serveurs



# Collecte des DEEE professionnels

Prise en charge adaptée sous certaines conditions

**ÉQUIPEMENTS À DÉPOSER DANS DES CONTENANTS :**

**CHOISIR LES CONTENANTS ADAPTÉS :**

ÉQUIPEMENTS DE TAILLE PETITE ET MOYENNE

FORTS VOLUMES D'ÉQUIPEMENTS

**ÉQUIPEMENTS LOURDS À DÉPOSER AU SOL :**

TAILLE MAX  
L X L X H - 1 X 1,2 X 2 m  
POIDS MAX 250 KG

TAILLE MAX  
L X L X H - 1 X 1,2 X 2 m  
ENTRE 50 ET 500 KG

Confiez-nous vos équipements en respectant les consignes suivantes :

SANS EMBALLAGE

PAS DE MATÉRIEL INFECTÉ

PAS DE MATÉRIEL RADIOACTIF

## ● Sont concernés :

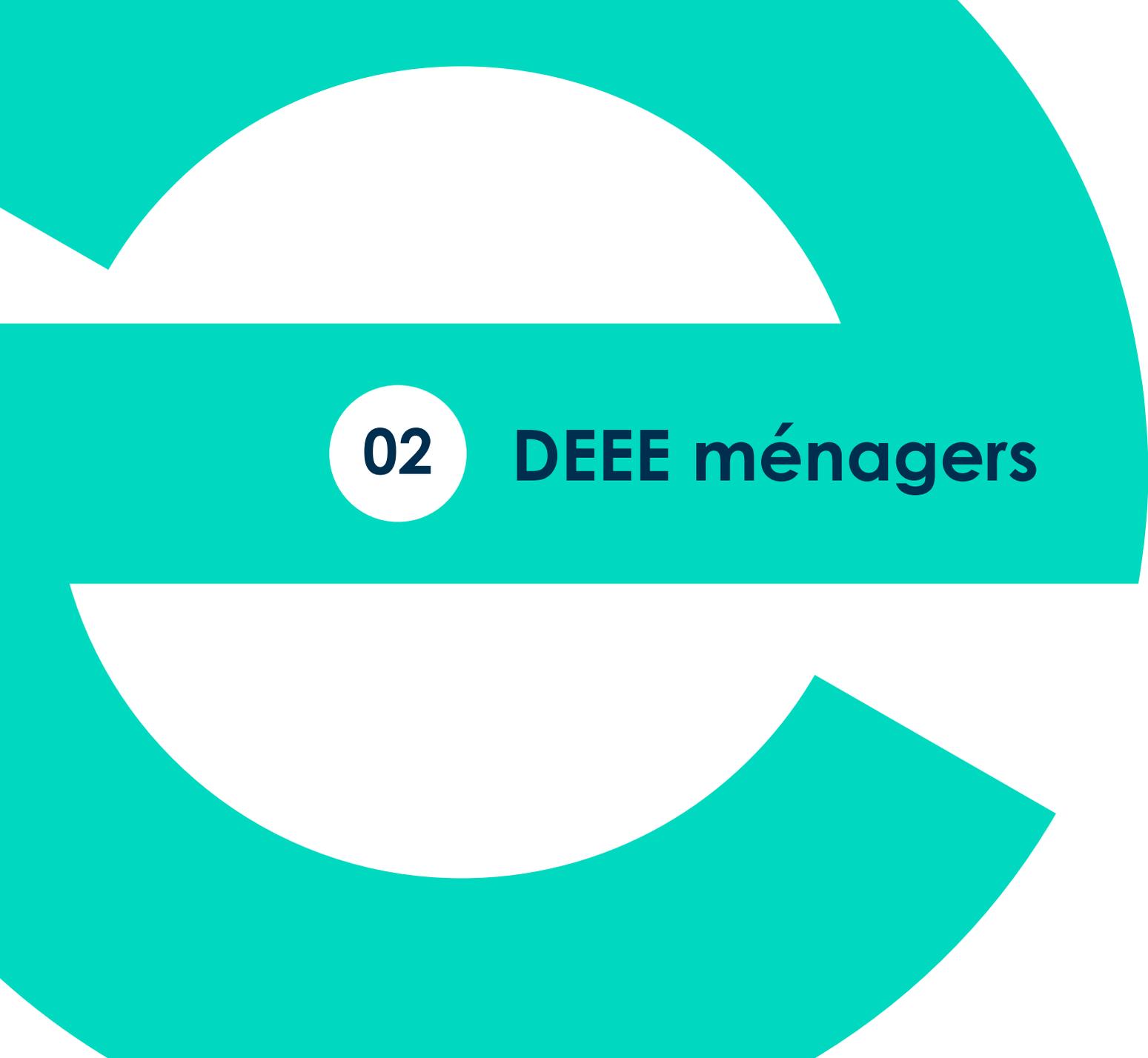
- les appareils de nature professionnelle même apportés par un usager non professionnel ;
- les équipements très volumineux (dimension supérieure à 100 x 120 x 200 cm) et nécessitant des moyens logistiques spécifiques.

## ● Contactez votre Responsable Régional(e) ou le service client pour déterminer la prise en charge :

0 809 540 590 Service gratuit + prix appel

[contacteznous@ecosystem.eco](mailto:contacteznous@ecosystem.eco)



The background is a vibrant teal color. A large, white, stylized number '2' is centered on the page. The number is composed of a thick horizontal bar and a curved top and bottom section. The text '02' is placed inside the white circle of the top curve, and 'DEEE ménagers' is placed to the right of the horizontal bar.

**02**

## **DEEE ménagers**

# Signalétique

- Plusieurs formats : 200 x 60 cm, A0 (84,1x118,9 cm), A1 (59,4x84,1cm), A2 (42x59,4cm), A3 (29,7x42cm), A4 (21x29,7cm)
- Disponible sur : [Collectivités locales : formez et sensibilisez | ecosystem](#)

**Appareils électriques & électroniques**



- Petits appareils électriques
- Gros électroménager hors-froid
- Gros électroménager froid
- Écrans, téléviseurs et moniteurs



**ecosystem**  
recycler c'est protéger

**Petits appareils électriques**



- Cuisine
- Salle de bain
- Entretien et nettoyage
- Électronique grand public
- Informatique, câbles et multiprises
- Jeux et jouets électriques
- Outillage de bricolage et jardinage



**ecosystem**  
recycler c'est protéger

**Gros électroménager froid**



- Réfrigérateurs
- Congélateurs
- Climatiseurs
- Caves à vin
- Pompes à chaleur
- Autres appareils de froid



**ecosystem**  
recycler c'est protéger

**Gros électroménager hors froid**



- Lave-vaisselle, lave-linge et sèche-linge
- Cylindres et fours
- Nattes et plaques de cuisson
- Radiateurs électriques et à bain d'huile
- Ballons d'eau chaude et chauffe-eau
- Chaudières électriques



**ecosystem**  
recycler c'est protéger

**Écrans téléviseurs & moniteurs**



- Téléviseurs cathodiques
- Téléviseurs écrans plats
- Écrans informatiques
- Ordinateurs portables
- Tablettes et écrans électroniques
- Minisites



**ecosystem**  
recycler c'est protéger



# Signalétique

- A la demande : contactez votre Responsable Régional(e) ecosystem

## Petit électroménager hors froid



- > Ventilateurs sur pieds, à pâles et colonnes
- > Hottes et plaques de cuisson
- > Radiateurs électriques et à bain d'huile
- > VMC

 **MERCI**  
Votre geste est utile pour l'environnement !

**ecosystem**  
recycler c'est protéger

## Gros électroménager hors froid



- > Lave-vaisselle, lave-linge et sèche-linge
- > Cuisinières et fours
- > Ballons d'eau chaude et chauffe-eau
- > Chaudières électriques

 **MERCI**  
Votre geste est utile pour l'environnement !

**ecosystem**  
recycler c'est protéger



# Les contenants de collecte

## Nouveaux contenants

- Dotation cible figée
- Consigne importante à respecter : araser les caisses pour les gerber
- Ces contenants sont destinés notamment à sécuriser le transport vers les centres de traitement :
  - aucun tri n'est opéré après collecte par le logisticien.
- Si des erreurs de tri ou des mélanges de flux sont constatés sur le point d'enlèvement, le collecteur est en droit de ne pas collecter les contenants concernés :
  - le partenaire aura l'obligation de retriier ses contenants pour bénéficier de la collecte.

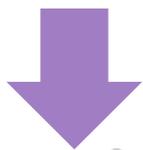


- Uniquement du PAM
- Caisse arasée

# Les contenants de collecte

## Maintien des caisses grillagées pour les autres flux

- Si le flux le justifie et si l'espace de stockage le permet, une caisse peut être proposée pour la collecte des petits GEM HF (ventilateurs, hottes et plaques de cuisson, radiateurs et VMC)
- Les écrans restent en caisse grillagée



La destination  
de ces flux  
étant  
différente, ils  
ne doivent  
pas être  
mélangés

# Massification du PAM

## ○ Nouvelle réglementation depuis 2019 par l'accord européen sur le transport des matières dangereuses (ADR) :

- interdiction du transport du PAM à piles et batteries en benne ;
- séparation des PAM à piles et batteries des PAM sur secteur.

## ○ Objectifs :

- limitation des départs de feu en centre de regroupement et de traitement ;
- plus de sécurité pour les acteurs de la filière ;
- Maintien du transport en vrac d'une partie des PAM.

## ○ Nouvelles consignes de tri et signalétiques par ecosystem



Appareils fonctionnant  
À PILES OU BATTERIES  
Comme source principale d'alimentation



Interdits en benne



Utiliser  
le contenant  
PAM/PEP  
(plastique)



Appareils fonctionnant  
SUR SECTEUR AVEC UN FIL D'ALIMENTATION  
Comme source principale d'alimentation



Autorisés en benne



# Rappel de certains équipements intégrés dans les DEEE ménagers

## ● **Luminaires :**

- catégorie PAM ;
- stockage dans les caisses PAM/PEP\* ;
- les sources lumineuses sont à retirer pour intégrer dans le flux Ampoules.

*\*Si grand luminaire : stockage au sol près de la caisse palette*



## ● **Appareillages :**

- catégorie PAM ;
- stockage dans les caisses PAM/PEP.



## ● **Groupes électrogènes :**

- catégorie GEM HF.

**Attention : ils doivent être vidangés**



## ● **Robinetteries à détection automatique :**

- catégorie PAM ;
- stockage dans les caisses PAM/PEP.



# Rappel de certains équipements intégrés dans les DEEE ménagers

## ● Appareils atypiques :

- véhicules à assistance électrique (trottinettes électriques, vélos électriques, hoverboards...) ;
- stockage :
  - entre 1 et 3 VAE : dans les contenants PAM/PEP en mélange avec le reste des PAM ;
  - vélos électriques : repris au sol ;
  - à partir de 4 VAE : contenant PAM dédié ;
  - autres équipements atypiques et très volumineux, de dimension supérieure ou égale à 100 X 250 X 200 cm ou d'un poids supérieur ou égal à 150 kg : logistique spécifique.



## ● Loisirs/jouets, outillage de jardinage/bricolage :

- les appareils électriques de ces catégories restent des DEEE ;
- stockage :
  - jeux et jouets électriques : dans les contenants PAM/PEP en mélange avec le reste des PAM ;
  - outillage de jardinage/bricolage : séparer les outillages thermiques vidangés des outillages électriques au moment du tri. Les outillages électriques sont à mettre dans les contenants PAM/PEP ou au sol selon leurs dimensions.

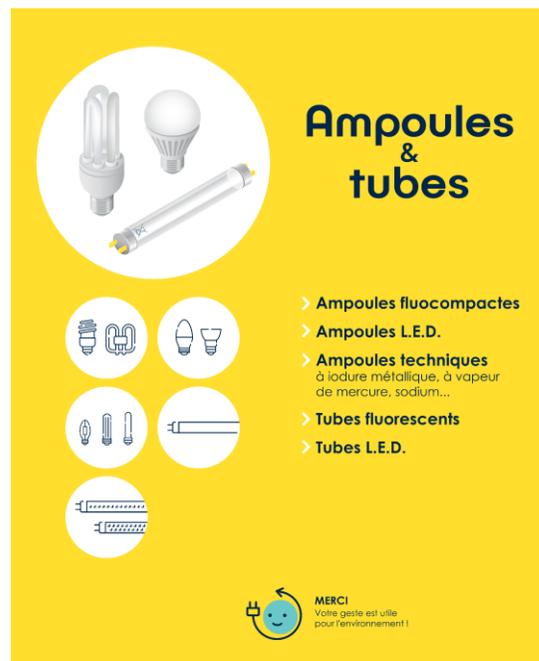


**03**

## **Ampoules et tubes**

# Signalétique

- Plusieurs formats : 200 x 60 cm, A0 (84,1x118,9 cm), A1 (59,4x84,1cm), A2 (42x59,4cm), A3 (29,7x42cm), A4 (21x29,7cm)
- Disponible sur : [Collectivités locales : formez et sensibilisez | ecosystem](#)



# Les ampoules et tubes repris par ecosystem

Concernent les sources lumineuses autres que les ampoules à filament



Ampoules fluo-compactes



Ampoules à L.E.D.



Tubes fluorescents / à L.E.D.

## Autres ampoules



Ampoules techniques pour l'éclairage public ou industriel

NB : toutes les ampoules sont des déchets ménagers



# Les contenants de collecte

Ces contenants doivent être stockés à l'abri de la pluie

## Conteneur tubes

*Tubes fluorescents et L.E.D.*

### Dimensions extérieures

L : 160 cm  
P : 100 cm  
H : 95 cm

1,6 m<sup>2</sup> au sol  
Capacité ≈ 1200 tubes  
Conteneur pliable et gerbable



## Conteneur ampoules

*Autres lampes*

### Dimensions extérieures

L : 120 cm  
P : 80 cm  
H : 97 cm

1 m<sup>2</sup> au sol  
Capacité ≈ 1200 lampes



## Conteneur tubes carton

*Tubes fluorescents*

### Dimensions extérieures

L : 120 cm  
P : 80 cm  
H : 97 cm

1 m<sup>2</sup> au sol  
Capacité ≈ 1200 tubes



## Conteneur ampoules carton

*Autres lampes*

### Dimensions extérieures

L : 120 cm  
P : 80 cm  
H : 100 cm

1 m<sup>2</sup> au sol  
Capacité ≈ 1200 lampes



# Les points de dépose

- **Si vous n'avez pas la place pour stocker les conteneurs :**
  - dépose des ampoules et tubes dans des cartons dédiés fournis par ecosystem.
- **Puis regroupement des ampoules et tubes sur un autre site, par exemple :**
  - autre déchetterie ;
  - centre technique municipal.



# Les abris à conteneurs

## Dotation soumise à conditions

- Déployés dans plus de 1000 déchetteries
- Permettent un stockage à l'abri tout en ayant un fort impact visuel
- Demande par mail à : [contacteznous@ecosystem.eco](mailto:contacteznous@ecosystem.eco) ou à votre Responsable Régional(e)
- Si l'abri est défectueux :
  - déclarer le dysfonctionnement à [contacteznous@ecosystem.eco](mailto:contacteznous@ecosystem.eco) : le service client vous enverra un document d'autodiagnostic ;
  - si le problème peut être réglé par les services techniques de votre collectivité : envoi des pièces par le fournisseur d'ecosystem ;
  - si le problème ne peut pas être réglé par les services techniques de votre collectivité : intervention du fournisseur d'ecosystem pour effectuer les réparations ou remplacement de l'abri.
- Possibilité de mise à disposition d'antivol pour lutter contre le vol de vérin :
  - demande par mail à [contacteznous@ecosystem.eco](mailto:contacteznous@ecosystem.eco).



# Pourquoi recycler ses ampoules usagées

## Pour limiter les risques de pollution

- Les ampoules fluo-compactes contiennent de faibles quantités des substances telles le mercure et les poudres fluorescentes



= 1000 x



*Mercure d'un ancien  
thermomètre*

=

*1000 lampes fluo-compactes*

## Pour préserver les ressources naturelles

- Les ressources de nos sous-sols ne sont pas inépuisables
- Plus de 90% du poids des ampoules est recyclé dans la fabrication de produits neufs



**04**

**PAE**

# Signalétique

- Plusieurs formats : 200 x 60 cm, A0 (84,1x118,9 cm), A1 (59,4x84,1cm), A2 (42x59,4cm), A3 (29,7x42cm), A4 (21x29,7cm)
- Disponible sur : [Collectivités locales : formez et sensibilisez | ecosystem](#)



# Les PAE repris par ecosystem

- Sont concernés tous les appareils sous pression à fonction extinctrice de charge nominale inférieure ou égale à 2 kg ou 2 L :

## Dans le périmètre (liste non-exhaustive)



Extincteurs à  
poudre de 1 à 2 kg

Extincteurs à  
mousse de 1 à 2 kg

Sphères  
extinctrices

## Hors périmètre (liste non-exhaustive)



Extincteurs > 2 kg

Extincteurs  
CO<sub>2</sub> et halon



Aérosol à fonction  
extinctrice

Hors périmètre: sont  
des DDS catégorie 6

- Seules 10% des déchèteries collectent les PAE et 50% du flux est hors périmètre : un tri est donc nécessaire !



NB : les petits appareils extincteurs ne sont pas des déchets dangereux (code : 16 05 05)

# Les contenants de collecte

Quantité annuelle : 100 extincteurs

## Extinbox ou boîte de collecte

### Dimensions extérieures

L : 33 cm  
P : 33 cm  
H : 65 cm



Contenant en carton non réutilisable

## Palette de 12 boîtes

### Dimensions extérieures

L : 80 cm  
P : 120 cm  
H : 102 cm



Contenant en carton non réutilisable

## Recommandations :

- il doit y avoir un seul PAE par compartiment ;
- chaque boîte de collecte contient au maximum 9 PAE ;
- la charge maximale par boîte de collecte est de 25 kg ;
- les 12 boîtes de collecte doivent être pleines, filmées et fixées fermement sur la palette ;
- elles doivent être stockées à l'abri de l'humidité ;
- les PAE doivent être vides et/ou munis d'une goupille ;
- ils doivent être manipulés avec précaution ;
- ne pas pencher la tête au-dessus des boîtes ;
- ne rien poser dessus.



# Mise en place de la collecte

## Votre collectivité collecte les PAE et dispose d'un prestataire DDS :

- Redonnez l'intégralité des extincteurs (petits et gros) au prestataire
- ecosystem viendra collecter les PAE directement chez le prestataire

## Votre collectivité souhaite mettre en place la collecte des PAE et ne dispose pas de prestataire DDS :

- Faites votre demande à : [contacteznous@ecosystem.eco](mailto:contacteznous@ecosystem.eco)
- **Etude de la part d'ecosystem :**
  - le déploiement de la collecte des PAE est soumis à conditions (tonnage minimum ...)
- **Si réponse positive :**
  - mise en place d'une convention ;
  - choix des points d'enlèvements pertinents par ecosystem ;
  - dotation en contenants par ecosystem.



**04**

# Bonnes pratiques

Sécurisation des DEEE

Scénario et seuil d'enlèvement

Ressources Ocad3e

The background is a solid teal color. A large, white, stylized number '1' is centered on the page. The number is composed of a thick vertical bar on the left and a large, curved shape on the right that forms the top and bottom of the digit. The number is partially cut off by the edges of the image.

**01**

# **Sécurisation des DEEE**

# Lutte contre le vol

## Contexte

- Une recrudescence des vols
- Un véritable marché parallèle
- Un préjudice important

## Recommandations d'écosystème et de la Prévention Technique de la Malveillance pour lutter contre le vol

- **Investir dans un budget de sécurisation adapté grâce aux soutiens pour :**
  - obliger le délinquant à augmenter ses efforts pour parvenir à ses fins ;
  - accroître sur lui le risque d'être détecté ;
  - diminuer l'intérêt de la cible visée en réduisant les gains potentiels.
- **Exemples d'actions envisageables :**
  - containers maritimes avec alarme d'ouverture ;
  - canons à fumée ;
  - grillages, clôtures rigides ;
  - vidéoprotection, détection intrusion ;
  - éclairage des lieux et de la voirie aux abords du site ;
  - propreté des abords et aménagements (contrôles d'accès...) ;
  - adapter les fréquences d'enlèvements des DEEE ;
  - Marquage des GEM F et HF ;
  - comptage UM chaque jour.

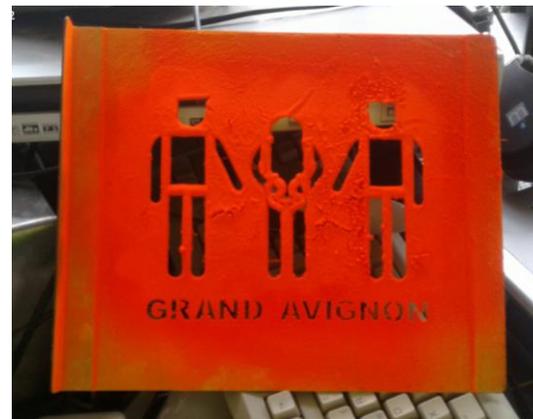


# Focus marquage des GEM F et HF

- **Objectif du marquage des GEM F et HF :**
  - dissuade le vol et le recel ;
  - rend possible l'intervention en flagrant délit en cas de vols et de pillages ;
  - condamnation possible jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amendes.

- **Modalités du marquage :**

- marquer les compresseurs des GEM F ;
- si possible avec des pochoirs personnalisés ;
- privilégier des bombes de couleurs vives (hors peinture de chantier) ;
- au moins 2 parois fixes des GEM.



# Focus containers maritimes

## ● Mise en place de conteneurs maritimes et d'abris sécurisés DEEE :

- accompagnement de la mise en place par ecosystem ;
- possibilité de mettre en place un conteneur via la filière DEEE ;
- la mise en place d'une rampe d'accès incombe à la collectivité.



Conteneurs sécurisés



Fermeture sécurisée



Fermeture sécurisée

# Constat de vols

## Si constat de vols sur votre déchetterie

- **Déposer une plainte après chaque vol de DEEE :**
  - refuser la main courante ;
  - privilégier toujours le dépôt de plainte pénale.
- **Faire attention au contenu de la plainte :**
  - donner tous les éléments d'identification du/des auteur(s) du vol (vidéosurveillance, plaque d'immatriculation ...) ;
  - estimer le préjudice (réparations, soutien financier, temps passé par le gardien, etc.) ;
  - se référer à la note juridique disponible sur la plateforme OCAD3E.
- **Attention, si le vol se produit devant la déchetterie, pas de plainte possible :**
  - dans ce cas, voir avec la Police Municipale pour interdire aux voitures de stationner devant la déchetterie (par exemple par Arrêté Municipal).
- **Accompagnement par l'avocat de la filière :**
  - mail : [secretariat@ocad3e.com](mailto:secretariat@ocad3e.com) + Responsable Régional(e) ecosystem ;
  - tel : 01 82 28 08 00.

**02**

## **Scénario et seuil d'enlèvement**

# Rappel des scénarios et seuils d'enlèvement

## ○ Rappel des seuils d'enlèvement (UM = Unité de Manutention) :

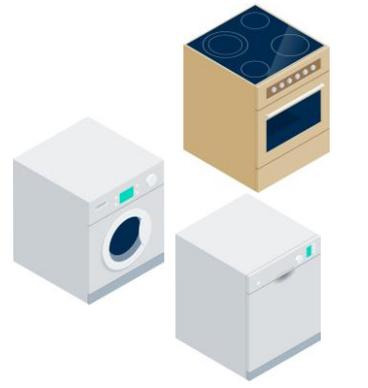
- scénario **S0** → seuil de déclenchement **8 UM** ;
- scénario **S1** → seuil de déclenchement **24 UM** ;
- scénario **S2** → a minima **1 flux massifié** en benne, seuil de déclenchement **8 UM** pour les autres flux.



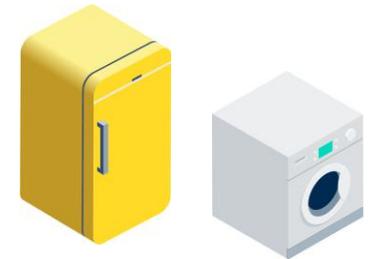
2 UM



2 UM



3 UM



2 UM

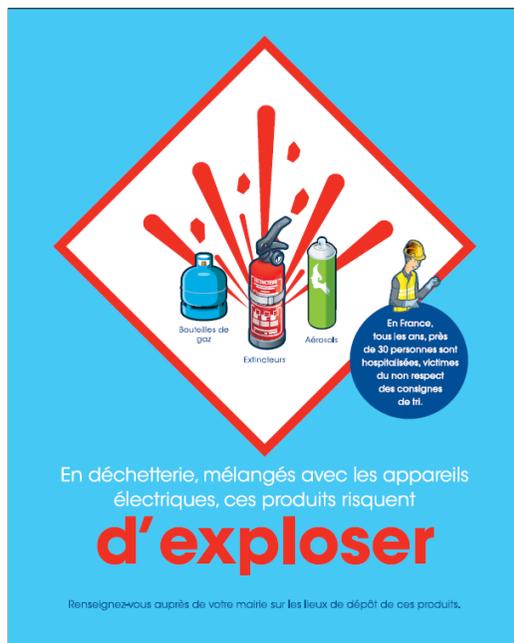


**03**

# **Ressources OCAD3E**

# Plateforme OCAD3E

- Se connecter sur : <https://outil-protectiongisement.ocad3e.fr/identification/login>
- Documentation validation arbre
- Fiches pratiques
- Fiches juridiques (vol)
- Exemple d'affaires jugées
- Procédure gestion des catastrophes naturelles
- Affiches déchets dangereux indésirables



## Documents à télécharger

### Documentation générale

- Manuel d'utilisation 1.
- créer un arbre : question par question (aide)
- Grille diagnostic terrain

### Recommandations référents sûreté

- Fiche pratique : Protection d'une déchèterie Nantes, 27 juin 2016
- Guichainville, 4 octobre 2018

### Affaires et Jugements

- Synthèse des jugements 2019
- Synthèse des jugements de 2017
- Synthèse des jugements de 2016
- Exemple de jugement TGI Privas 2020
- Exemple de jugement TGI Chateauroux - 2020
- Ordonnance d'homologation TGI de Valence -2020
- Ordonnance d'homologation TGI Chartres 2018
- Ordonnance d'homologation TGI de DIJON -2019
- Ordonnance d'homologation TGI Evry 2018
- Exemple de jugement TGI Valence janvier 2019
- Exemple de jugement TGI Le Mans septembre 2019
- Exemple de jugement TGI Lyon avril 2019
- Exemple de jugement TGI Rodez - 2019
- Exemple de jugement TGI Lorient Juin 2019
- Exemple de jugement TGI Nancy Juillet 2019
- Exemple du jugement Tribunal Saint-Etienne 2018
- Exemple du jugement TGI Mans 2018
- Exemple du jugement TGI Evry 2018

### Fiches administratives et pratiques

- Autorisation Vidéosurveillance
- Attestation de déclaration de dépôt de plainte
- Avis de vol de D3E en déchèterie
- Modèle de note d'information de jours dédiés D3E
- Modèle de note d'information du marquage D3E
- Règlement Chiffonnage
- Journal entrées-sorties
- Modèle personnalisable de note d'information du marquage D3E

### Fiches juridiques

- Recommandations Marianne JACOB
- Registre pour dépôt de plainte regroupée
- Interdiction du paiement des métaux en espèces
- Répondre aux atteintes aux biens et personnes en déchèteries

### Bloc Affiches - Projet Déchets dangereux dans les flux de DEEE et sécurité des opérateurs

- Affiche Explosion No 1 Ecologic
- Affiche Explosion No 2 Ecologic
- Affiche Explosion No 1 ES
- Affiche Explosion No 2 ES

### Programme "Site vitrine"

- Rapport de synthèse de la Phase 1 du programme

### Compte-rendu de GT et illustrations

- Nantes, 27 juin 2016
- Toulon, le 4 avril 2017, illustration le SIRTOM d'APT
- Toulon, le 4 avril 2017, illustration le SITTOMAT
- Toulon, le 4 avril 2017, présentation OCAD3E
- Toulouse 5 décembre 2017 l'exemple de la CC Couserans

06

# Fonds Réemploi et Réparation

Fonds Réemploi

Fonds Réparation

**01**

# **Fonds Réemploi**

# Décret REP

## Fonds dédié au financement du réemploi et de la réutilisation

### Objectif du fonds :

- s'adapter à l'évolution de la réglementation et remplir l'objectif de réemploi et de réutilisation : 5% du tonnage des déchets ménagers d'ici 2030.

### But :

- améliorer les performances de réemploi.

### Budget :

- 12 M€, dont 7M€ déjà versés aux acteurs de l'ESS (Emmaüs et Envie).

### Enjeux :

- référencer les structures ESS aptes aux opérations de préparation à la réutilisation ;
- donner un accès au gisement à ces structures.



# Fonctionnement

- Depuis le 26 avril 2022, toutes les structures de l'économie sociale et solidaire ayant la compétence pour réaliser des activités de réemploi et réutilisation sur des équipements électriques et électroniques, peuvent faire une demande de référencement sur la plateforme ecosystem :
  - espace d'information pour en savoir plus sur le fonds et les critères de référencement : [Les dispositifs de soutien à L'Economie Sociale et Solidaire \(ecosystem.eco\)](https://ecosystem.eco) ;
  - plateforme de référencement avec une documentation détaillée afin de bien préparer son inscription : [Référencement Fonds RR ESS - ECOSYSTEM FONDS RÉEMPLOI ET RÉUTILISATION \(ecosystemfondsrr.eco\)](https://ecosystemfondsrr.eco)
  
- En cas de sollicitation par une structure de ce type, la collectivité pourra transmettre ces informations



# Les critères de référencement

## 23 critères de référencement précis et non-discriminatoires répartis dans 4 grandes thématiques

### ○ Administratif, légal et juridique :

- relever de la loi ESS de 2014 ;
- justifier d'une activité professionnelle déclarée sur l'activité de réemploi et de réutilisation (au moment de la création de l'entité) sur un périmètre EEE ménager.

### ○ Qualification et formation :

- déclarer sur l'honneur avoir des équipes formées et qualifiées pour faire du réemploi ou de la réutilisation dans le secteur EEE ;
- avoir les compétences de manipuler les fluides frigorigènes ;
- avoir a minima une habilitation électrique par encadrant technique travaillant en production atelier dans la structure.

### ○ Qualité et technique :

- s'engager à respecter les délais de demande d'enlèvement (à partir de 48h) chez le distributeur désigné par ecosystem ainsi que les délais de saisie (72h) ;
- savoir justifier la traçabilité totale à l'appareil jusqu'au client / bénéficiaire final, intégrant la pesée des produits sur balance agréée ;
- s'assurer que les flux non-réemployés ou non-réutilisés rejoignent la filière agréée.

### ○ Modèle économique :

- présenter les types de sources d'approvisionnement actuelles.



**02**

## **Fonds Réparation**

# Fonctionnement

## Fonds dédié à l'incitation financière à la réparation



- Le Fonds Réparation a été lancé le 15 décembre 2022
- Il s'agit d'un dispositif **d'incitation financière** à la réparation pour encourager les consommateurs à prolonger la durée d'usage de leurs équipements électriques et électroniques **hors garantie**
- Le label **QualiRépar**, dédié aux réparateurs, sera le point de repère des consommateurs afin de s'adresser à un professionnel compétent de proximité, mais aussi pour bénéficier du **bonus réparation**
- Les consommateurs bénéficient du **bonus réparation** de manière immédiate, puisqu'il est déduit de la facture. Le réparateur se fait ensuite rembourser la différence par l'éco-organisme concerné
- Les informations concernant le fonds réparation et le label associé QualiRépar sont accessibles en suivant le lien suivant : [Label QualiRépar - réparation d'électroménager | ecosystem](#)



# Déploiement

## Démarrage et déploiement progressif

- En 2022, une sélection d'équipements emblématiques du quotidien des Français sera éligible au « bonus réparation »
- La liste des produits pouvant en bénéficier s'étendra ensuite chaque année, pour couvrir jusqu'à 68 équipements électriques ménagers d'ici 2025

Quelques exemples :

| 2022                                 |             | 2023  |             |                                 |             | 2024  |             | 2025  |             |
|--------------------------------------|-------------|---|-------------|---------------------------------|-------------|---|-------------|---|-------------|
| Produit                              | Soutien TTC | Produit   | Soutien TTC | Produit                         | Soutien TTC | Produit                                     | Soutien TTC | Produit   | Soutien TTC |
| Aspirateur : balais, robot, traineau | 15 €        | Appareil de sport (vélo d'appartement, rameur, tapis de course, plateforme vibrante)  | 15 €        | Lave -vaisselle                 | 25 €        | Four posable                                | 15 €        | Climatiseur mobile  | 25 €        |
| Cave à vin                           | 25 €        | Appareil photo numérique  | 20 €        | Machine à café avec filtre      | 10 €        | Friteuse                                    | 10 €        | Hygiène et Beauté : épilateur, sèche-cheveux, lisseur, rasoir, tondeuse | 10 €        |
| Lave-linge                           | 25 €        | Audio / Vidéo hors enceinte et vidéoprojecteur : amplificateur, chaîne hi-fi, lecteur DVD, lecteur enregistreur audio vidéo, home-cinéma, table de mixage, tuner / démodulateur | 15 €        | Machine à café tout automatique | 25 €        | Imprimante et scanner (seuil décl. : 150 €) | 35 €        | Nettoyeur vapeur  | 15 €        |



# Les critères sur les produits

## Démarrage et déploiement progressif

- **Les produits concernés ont été priorisés selon 5 critères :**
  - un volume de produits important sur le marché ;
  - un nombre de réparations hors garantie annuel élevé ;
  - une offre de réparation développée ;
  - un fort niveau de gêne au quotidien pour les consommateurs si ces derniers ne sont pas réparés rapidement ;
  - une réparabilité élevée selon les professionnels de la réparation.



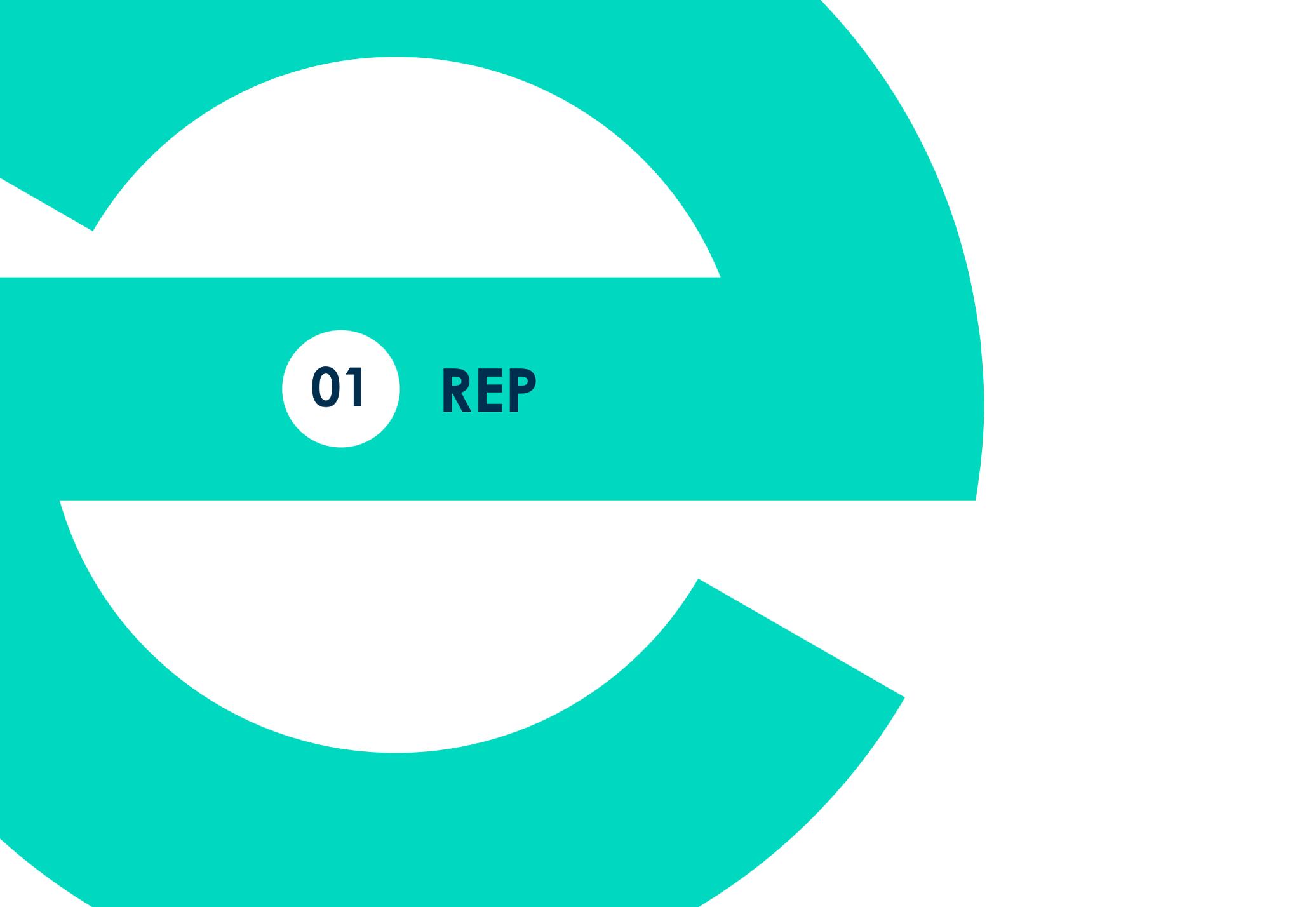
**ecosystem**

recycler c'est protéger

---

# Annexes

Sous-titre

The image features a teal background with two large white circular cutouts, one at the top and one at the bottom. A horizontal teal band runs across the middle, containing a white circle with the number '01' and the text 'REP' to its right.

**01**

**REP**

# Décret REP

## Indice de réparabilité

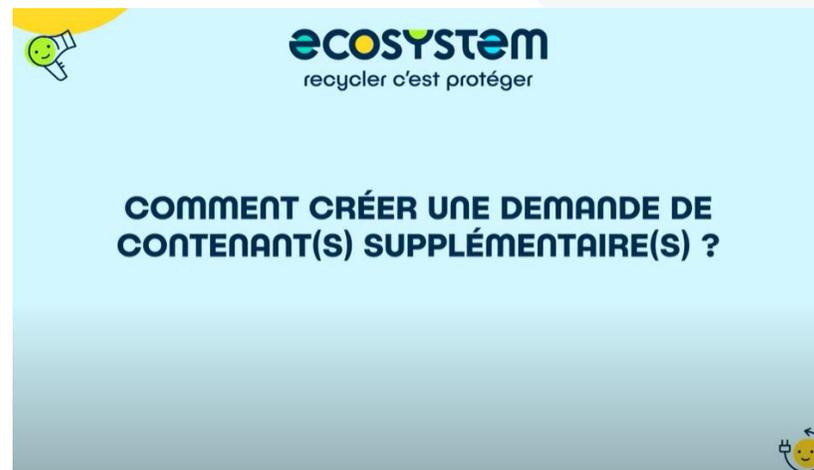
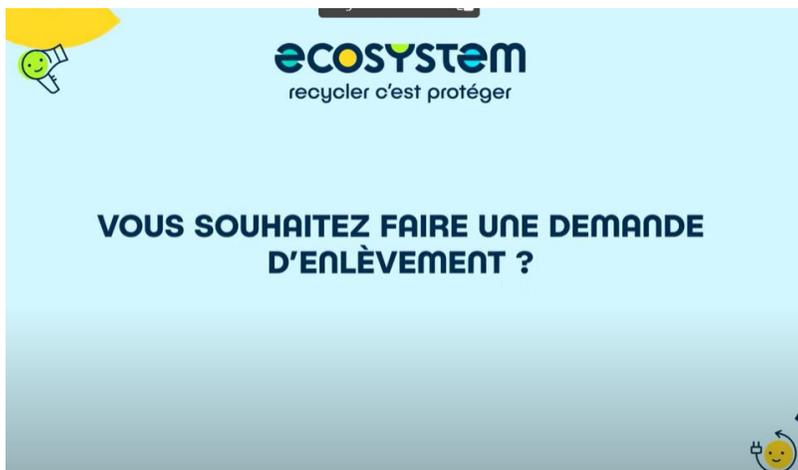
- Critères :
  - Prix des pièces détachées
  - Présence d'un compteur d'usage
  - Documentation
  - Facilité de démontage du produit
- L'indice de réparabilité est affiché en magasin sous forme d'une note globale et d'un pictogramme coloré (du vert au rouge)



**02**

## **Portail ecosystem**

# Tutoriels portail





**03**

# **Programme pédagogique pour les écoles**

# Le Défi : sensibiliser les élèves à l'importance de donner une 2<sup>ème</sup> vie aux appareils électriques

## ○ L'objectif :

- sensibiliser les élèves dès le plus jeune âge sur l'économie circulaire et les bons gestes ;
- à travers des activités concrètes via : le don, la réparation, le recyclage.

## ○ Comment ?

- Grâce à des défis ludiques et pédagogiques qui répondent aux programmes de l'Education nationale et aux compétences exigées pour les cycles 2 et 3.

## ○ Une mécanique solidaire :

- un système de validation des défis qui permet de déclencher des missions d'électrification dans le monde avec l'ONG Electriciens sans frontières.



# Qui peut s'inscrire ?

- Ouvert à toutes les classes du CP à la 6<sup>ème</sup> de France (DROM-COM inclus) et aux accueils périscolaires municipaux
- L'inscription est fait à l'initiative des enseignants et animateurs périscolaires qui s'engagent en participant à valider au moins 3 défis sur leur espace personnel sur le site [www.ledefi.eco](http://www.ledefi.eco)
- Participation entièrement gratuite

## Comment fonctionne le projet ?

Les enseignants s'inscrivent sur le site [www.ledefi.eco](http://www.ledefi.eco)

Ils reçoivent gratuitement un kit pédagogique

Ils réalisent les défis en classe

Puis les valident les défis sur le site [www.ledefi.eco](http://www.ledefi.eco)

Tous les 1000 défis validés  
**Une mission d'électrification de l'ONG Electriciens sans frontières** est enclenchée

### Depuis 2013

+ de 22 000 classes inscrites      520 000 élèves sensibilisés

### Edition 2020-2021

4 500 classes inscrites      108 000 élèves sensibilisés

# Le kit pédagogique clé-en-main

## Pour réaliser les activités en classe

Des outils pour les élèves...



... pour l'enseignant...



Des mini-boîtes de recyclage à construire



Des jeux des 5 familles

... et pour la classe



Des affiches pour la classe



# Un site internet dédié

[www.ledefi.eco](http://www.ledefi.eco)

- Découvrir le projet
- S'informer
- S'inscrire
- Suivre l'avancement du projet
- Valider les défis réalisés en classe
- Echanger avec les autres classes inscrites
- Télécharger des ressources complémentaires





**04**

**Plateforme eeeasy**

# eeeasy, c'est quoi ?

RDV ici pour en savoir plus : [eeeasy! la plateforme d'\(in\)formation d'ecosystem](#)

eeeasy! est un programme d'(in)formation pour sensibiliser vos collaborateur(trice)s aux enjeux de la 2<sup>e</sup> vie des Équipements Électriques et Électroniques.

L'objectif ?

- Générer une véritable prise de conscience
- Proposer des pistes d'actions concrètes
- Créer de l'engagement !



Pédagogique  
et ludique



Gratuit et  
prêt à l'emploi



Pratique et  
auto-portant



Adapté à tous  
les besoins

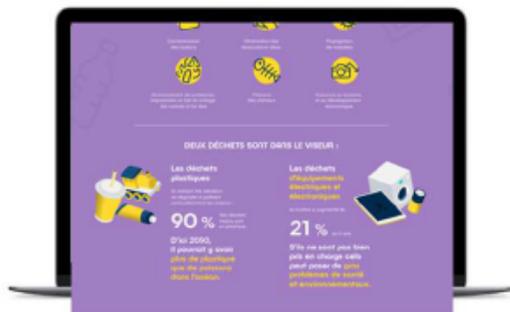


Pour tous  
niveaux

**eeeasy!**  
avec **ecosystem**

# eeeasy, quelles applications ?

3 modules d'e-learning  
à réaliser vous-même  
et à diffuser auprès  
de vos équipes



UNE CATEGORIE DE BIENS - LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES - EST DIRECTEMENT CONCERNÉE PAR CE PROBLÈME.

Vous voulez en savoir plus ? Un texte supplémentaire  
de quel côté vous souhaitez accéder de préférence ?

Quelle est votre préférence ?

À l'extérieur de votre entreprise

À l'intérieur de votre entreprise

À l'extérieur de votre entreprise

À l'intérieur de votre entreprise

OK

Plus d'informations sur le programme eeeasy

3 ateliers à animer  
avec des collaborateur(trice)s  
formé(e)s en interne,  
avec tous les supports  
à télécharger dans  
la boîte à outils



Des supports  
de communication  
pour faire connaître  
le programme en interne

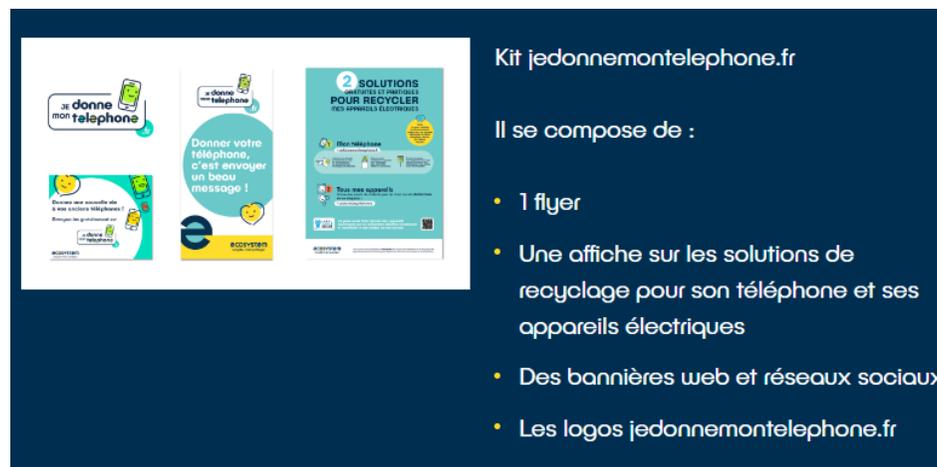


**05**

**Participer à des opérations  
et relayer les solutions pour  
prolonger la durée de vie  
des appareils électriques**

# Jedonnemontelephone.fr

- Permet au grand public de donner une nouvelle vie à leurs téléphones mobiles en les envoyant gratuitement à ecosystem
- Nos partenaires de l'Economie Sociale et Solidaire les reconditionnent pour les revendre à prix solidaires ou les donner
- ecosystem recycle ceux qui ne peuvent pas être réparés
- Téléchargez le kit de communication sur notre site : [Collectivités locales : formez et sensibilisez | ecosystem](#)



- Liens utiles à communiquer sur vos sites : [www.jedonnemontelephone.fr](http://www.jedonnemontelephone.fr) et <https://telephone-portable.ecosystem.eco/>



# Opérations nationales déployées au niveau local

- 2 opérations majeures rythment l'année :
  - à portée à la fois environnementale et solidaire ;
  - avec l'objectif de :
    - sensibiliser les citoyens sur l'importance de donner une nouvelle vie à leurs appareils électriques
    - impliquer la population en leur donnant l'opportunité de faire un geste concret



- A l'occasion de la SERD
- Envoi d'un kit de communication (affiche, flyer, banniers réseaux sociaux et site web)
- Envoi de hottes pour les points de collecte
- Lien utile à communiquer sur vos sites : [www.laisseparlertoncoeur.org](http://www.laisseparlertoncoeur.org)



- A l'occasion du Tour de France : collecte de mai à juillet
- Envoi d'un kit de communication (affiche, flyer, banniers réseaux sociaux et site web)
- Envoi d'urnes pour les points de collecte et de cartons de stockage
- Lien utile à communiquer sur vos sites : <https://page.ecosystem.eco/collecte-solidaire-telephone/>



# Communiquer sur le bonus réparation

- Objectif : inciter le grand public à faire réparer ses appareils électriques
- Comment ? En lui faisant bénéficier d'une remise sur sa facture de réparation à condition que :
  - l'appareil électrique ne soit plus couvert par une garantie ;
  - la panne soit éligible ;
  - le réparateur soit labellisé QualiRépar.
- Lien utile pour tout savoir : [Bonus Réparation : quel montant pour votre appareil ? | ecosystem](https://ecosystem.eco/)
- Lien utile pour trouver son réparateur labellisé : <https://annuaire-qualirepar.ecosystem.eco/>



Fiche avec l'indice des montants par appareils

| Catégorie              | Appareil                         | Montant |
|------------------------|----------------------------------|---------|
| MAISON - ENTRETIEN     | Éclairage (Bouillottes, lampes)  | 15€     |
|                        | Climatiseur                      | 20€     |
|                        | Déodorant à vaporiser            | 10€     |
|                        | Fer à repasser                   | 10€     |
| GRANDS ÉLECTROMÉNAGERS | Cooker à gaz                     | 25€     |
|                        | Congélateur                      | 25€     |
|                        | Cuiseurs                         | 20€     |
|                        | Four encastrable (sans cuisson)  | 20€     |
| CUISINE - CUISSON      | Bouillottes                      | 10€     |
|                        | Café machine et extracteur       | 10€     |
|                        | Grille-pain                      | 10€     |
|                        | Moulin à café électrique         | 10€     |
| BERUITE - BRUITE       | Planchette vibrante              | 15€     |
|                        | Pompe                            | 15€     |
|                        | Rapin de cuisine                 | 15€     |
|                        | Aspirateur                       | 15€     |
| MOBILITÉ ÉLECTRIQUE    | Oxygène                          | 15€     |
|                        | Headset                          | 15€     |
|                        | Tournevis électrique             | 15€     |
|                        | Vélo à assistance électrique     | 15€     |
| ENTRETIEN DU JARDIN    | Tondeuse électrique              | 15€     |
|                        | Tronc à gazon (et robot)         | 15€     |
|                        | Tronçonneuse                     | 15€     |
|                        | Sèche-herbe                      | 15€     |
| Outils - BRICOLAGE     | Pinceaux                         | 15€     |
|                        | Perceuse-visseuse                | 15€     |
|                        | Visseuse                         | 15€     |
|                        | Vaisselle                        | 15€     |
| INSTRUMENTS DE MUSIQUE | Instrument de musique            | 15€     |
|                        | Objets connectés                 | 15€     |
|                        | Disque                           | 15€     |
|                        | Table de mixage                  | 15€     |
| MAISON - SON           | Appareil photo numérique         | 15€     |
|                        | Appareil photo reflex            | 20€     |
|                        | Chapes 16-8                      | 15€     |
|                        | Enceintes                        | 20€     |
| ENTRETIEN DU JARDIN    | Table de mixage                  | 15€     |
|                        | Lecteur DVD                      | 15€     |
|                        | Lecteur enregistreur audio vidéo | 15€     |
|                        | Table de mixage                  | 15€     |
| INFORMATIQUE - GAMING  | Tablette de dessin               | 30€     |
|                        | Tape à encre                     | 30€     |
|                        | Tablette graphique               | 30€     |
|                        | Vidéo-projecteur                 | 30€     |
| TÉLÉPHONIE             | Tablette de dessin               | 30€     |
|                        | Tape à encre                     | 30€     |
|                        | Tablette graphique               | 30€     |
|                        | Vidéo-projecteur                 | 30€     |
| INFORMATIQUE - GAMING  | Console                          | 20€     |
|                        | Ordinateur portable de bureau    | 45€     |
|                        | Ordinateur de bureau             | 45€     |
|                        | Tablette                         | 25€     |
| TÉLÉPHONIE             | Tablette de dessin               | 30€     |
|                        | Tape à encre                     | 30€     |
|                        | Tablette graphique               | 30€     |
|                        | Vidéo-projecteur                 | 30€     |

[https://youtu.be/ewdK9U9E\\_d0](https://youtu.be/ewdK9U9E_d0)



# Communiquer sur le label QualiRépar auprès des réparateurs professionnels

- Objectif : favoriser le geste de la réparation auprès des consommateurs en créant un réseau de réparateurs compétents et de proximité auxquels ils peuvent s'adresser
- Comment ? En labellisant les réparateurs en fonction de critères spécifiques
- Lien utile : [Label QualiRépar - réparation d'électroménager | ecosystem](https://www.ecosystem.be/fr/qualirepar-reparation-electromenager-ecosystem)



<https://youtu.be/2OnEC10lbVI>

Contactez le service communication pour recevoir nos supports ou en savoir plus

**ecosystem**

recycler c'est protéger

**Merci**

**Christophe Domin**

Responsable Régional de Collecte Nord et DROM-COM

06 81 95 16 24 / cdomin@ecosystem.eco

**Benjamin Olszewski**

Chargé de mission

06 21 51 17 30 / bolszewski@optae.fr

---

**Laura Chech**

Chargée de communication opérationnelle

07 60 96 49 47 / lchech@ecosystem.eco

**[www.ecosystem.eco](http://www.ecosystem.eco)**